

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/11

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
14

date de la convocation :
Date d'affichage :

05.04.2024
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN FIORI (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service Général Principal
↳ Compte Administratif 2023



Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Madame Michèle RIEMANN, désignée par l'Assemblée,
A la majorité (7 POUR / 6 ABSTENTIONS),
ADOpte le Compte Administratif 2023 qui se résume comme suit :

◆ **Section de Fonctionnement :**

↳ Dépenses = 1 059 156.79 €
↳ Recettes = 1 343 012.67 €

Excédent de **283 855.88 €**
Report Excédent N-1 **534 745.66 €**
Excédent de clôture **818 601.54 €**

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 991 431.75 €
↳ Recettes = 731 338.60 €

Déficit de **260 093.15 €**
Report déficit N-1 **86 734.35 €**
Déficit de clôture de **346 827.50 €**

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/12

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

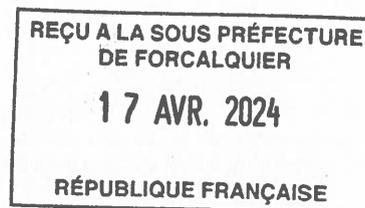
L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérard BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service « Eau et Assainissement »
↳ Compte Administratif 2023



Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Madame Michèle RIEMANN, désignée par l'Assemblée,
A la majorité (7 POUR / 6 ABSTENTIONS),
ADOpte le Compte Administratif 2023 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses = 256 460.85 €
↳ Recettes = 293 110.38 €

Excédent de 36 649.53 €
Report Excédent N-1 140 568.58 €
Excédent de clôture 177 218.11 €

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 1 276 336.37 €
↳ Recettes = 228 917.52 €

Déficit de 1 047 418.85 €
Report Excédent N-1 1 153 628.74 €
Excédent de clôture de 106 209.89 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/13

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
↳ Compte Administratif 2023



Le Conseil,

Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Madame Michèle RIEMANN, désignée par l'Assemblée,
A la majorité (7 POUR / 6 ABSTENTIONS),
ADOpte le Compte Administratif 2023 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses =	521.43 €
↳ Recettes =	5 740.13 €
Excédent de	5 218.70 €
Report Excédent N-1	26 651.02 €
Excédent de clôture	31 869.72 €

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses =	1 389.00 €
↳ Recettes =	750.00 €
Déficit de	639.00€
Report Excédent N-1	7 861.91 €
Excédent de clôture de	7 222.91 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/14

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation :

05.04.2024

Date d'affichage :

05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérard BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérard BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Service «Lotissement de Saint Estève»
↳ Compte Administratif 2023

Le Conseil,



Après que le Président ait quitté la salle des délibérations,
Sous la Présidence de Madame Michèle RIEMANN, désignée par l'Assemblée,
A la majorité (7 POUR / 6 ABSTENTIONS),

ADOpte le Compte Administratif 2023 qui se résume comme suit :

◆ **Section d'Exploitation :**

↳ Dépenses = 525 867.77 €
↳ Recettes = 525 867.77 €

Clôture de l'exercice 0.00€

◆ **Section d'Investissement :**

↳ Dépenses = 525 867.77 €
↳ Recettes = 521 707.77 €

Déficit de l'exercice de 4 160.00€
Excédent N-1 31 387.60 €
Excédent de clôture de 27 227.60 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/15

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Affectation des résultats

- ☞ Service «Budget Principal»
- ☞ Service «Service Eau et Assainissement»
- ☞ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ☞ Service «Lotissement de Saint Estève»



Le Conseil,

A – Budget Principal :

Le Compte Administratif du Budget Principal 2023 présente :

- Un excédent de Fonctionnement de **818 601.54 €**
- Un déficit d'Investissement de 346 827.50 € et un excédent de 209 291.18 € en restes à réaliser 2022 soit un déficit à combler de **137 536.32 €**

Il est proposé de prélever la somme de 137 536.32 € sur l'excédent de fonctionnement (818 601.54€) et de l'affecter en investissement au 1068 (Recettes) pour combler le déficit. Le solde de 681 065.22€ est maintenu au 002 « excédent reporté » en fonctionnement. Le déficit d'investissement de 346 827.50 € est reporté au 001 « déficit reporté » au budget 2024

B – Budget «Eau et Assainissement» :

Le Compte Administratif du Budget «Eau et Assainissement» 2023 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **177 218.11 €**
- Un excédent d'Investissement de **106 209.89 €** et un excédent de 125 589.57€ en restes à réaliser 2022

Le Président propose de reporter les excédents de chaque section au Budget 2024

C – Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» :

Le Compte Administratif du Budget «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» 2023 présente :

- Un excédent d'Exploitation de **31 869.72 €**
- Un excédent d'Investissement de **7 222.91 €** et un déficit de 3 000 € en restes à réaliser 2023

Le Président propose de reporter les excédents de chaque section au Budget 2024

D – Budget «Lotissement de Saint Estève» :

Le Compte Administratif du Budget «Lotissement de Saint Estève» 2023 présente :

- Un résultat en Exploitation de **0.00 €**
- Un excédent d'Investissement de **27 227.60 €**

Le Président propose de reporter l'excédent d'investissement au Budget 2024

A l'unanimité,

DÉCIDE d'affecter les résultats comme énoncé ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, le



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/16

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

date de la convocation :

05.04.2024

- en exercice

15

Date d'affichage :

05.04.2024

- qui ont pris part à la délibération

14

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Comptes de gestion 2023

- ☞ Service «Budget Principal»
- ☞ Service «Service Eau et Assainissement»
- ☞ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ☞ Service «Lotissement de Saint Estève»



Le Conseil,

Considérant que les résultats des comptes administratifs 2023 coïncident avec ceux des comptes de
gestion du Trésorier,

A l'unanimité,

ADOpte les comptes de gestion de l'exercice 2023 du trésorier comptable de la Commune Mane
pour le :

- ☞ Service «Budget Principal»
- ☞ Service «Service Eau et Assainissement»
- ☞ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»
- ☞ Service «Lotissement de Sait Estève»

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/17

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation :

05.04.2024

Date d'affichage :

05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN, M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Vote des Taux 2024

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L.1612-2,

Vu le Code général des impôts, notamment l'article 1639 A et B

Vu la dernière notification connue des bases de fiscalité transmise par le Direction Générale des Finances Publiques,

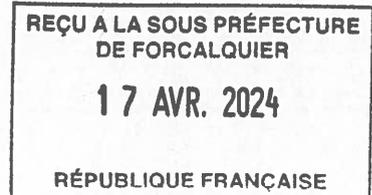
Considérant la volonté de la Municipalité de maintenir, pour 2024, les taux votés en 2023 soit :

- ☞ 35.20 % pour la Taxe du Foncier Bâti
- ☞ 45.00 % pour la Taxe du Foncier Non Bâti
- ☞ 08.00 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires

Après en avoir délibéré,
A l'unanimité

DÉCIDE de maintenir les taux votés en 2023, à savoir :

Taxe	Taux 2023
Taxe Foncier Bâti	35.20%
Taxe Foncier Non Bâti	45.00%
Taxe d'habitation (Résidence secondaire)	08.00%



DIT que le produit attendu est le suivant :

Taxe	Base 2024	Taux voté	Produit assuré
Taxe Foncier Bâti	1 943 000 €	35.20 %	683 936 €
Taxe Foncier Non Bâti	42 000 €	45.00 %	18 900 €
Taxe d'Habitation	474 700 €	08.00 %	37 976 €
TOTAL			740 812 €

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'imprimé « 1259 » notifiant ces taux d'imposition et les produits fiscaux qui en découlent.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/18

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

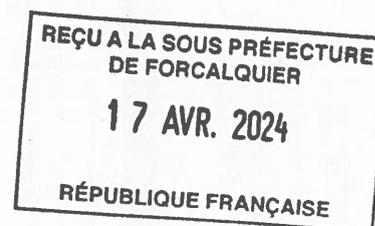
L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude
DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme
Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : **Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements**
Budget 2024 – Service Principal



Le Conseil,

Après que Monsieur Le Maire ait donné lecture des autorisations de Programmes et Crédits de Paiements,

A l'unanimité,

DECIDE de POURSUIVRE les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles
qu'indiquées dans le tableau ci-dessous :

OBJET : Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements - Budget 2024 - Service Principal
(Délibération n° 2024/18 - Suite)

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2022	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à Réaliser 2024	Crédits de paiement		
							2024	2025	2026
ILOT NORD (1C) (Op. 263)	1 150 000	0.00	5 310.00	24 958.56	543 175.91	0.00	453 731.47	122 824.06	
						soit un total de 453 731.47 €			
							400 000		
							200 000		
							100 000		
						200 000			
							900 000		

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement		
						2024	2025	2026
Place du Centre (Op. 270)	424 143.66	0.00	124 143.66	0.00	0.00	50 000	150 000	100 000
					50 000 €			
							148 290	
							26 710	
							175 000	

DECIDE DE MODIFIER les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement		
							2024	2024	2025
GITE GRAND'RUE (Op.278)	70 000	12 562.45	82 562.45	0.00	2 562.45	20 000.00	60 000 €		
						80 000 €			
				RECETTES					
					Etat				
					Région				
				Département					
				Autres					
				Emprunt					
				Fonds propres			80 000		
				TOTAL			80 000		

OBJET : Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements - Budget 2024 - Service Principal
(Délibération n° 2024/18 - Suite)

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Nouveau Montant de l'AP	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2023	Crédits de paiement			
							2024	2025	2025	
REH. MAISON BLANC (Op. 276)	100 000	4 680.00	104 680.00	3 240.00	1 440.00	10 000.00	90 000.00			
			RECETTES		<i>Etat</i>	100 000				
					<i>Région</i>					
					<i>Département</i>		50 000			
					<i>Autres</i>					
				<i>Emprunt</i>						
				<i>Fonds propres</i>			50 000			
				TOTAL			100 000			

DECIDE D'OUVRIR les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessous

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement		
						2024	2025	2026
EGLISE ST ANDRE (Op. 228)	180 000.00	0.00	0.00	0.00	20 000.00	60 000	100 000	
					80 000 €			
				<i>Etat</i>				
				<i>Région</i>				
				<i>Département</i>				
				<i>Anah</i>				
				<i>Fonds propres</i>		80 000 €		
				TOTAL		80 000 €		

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement		
						2024	2025	2026
PONTIN / ESCALIER A VIS (Op. 286)	87 000.00	0.00	0.00	9 091.52	20 000.00	47 000	10 908.48	
					67 000 €			
				<i>Etat</i>		20 000		
				<i>Région</i>		25 000		
				<i>Département</i>				
				<i>Anah</i>				
				<i>Fonds propres</i>		22 000		
				TOTAL		67 000		

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement			
						2024	2025	2026	
MIRAVAIL (Op. 287)	2 196 000.00	0.00	0.00	25 800.43	24 199.57	146 000.00	1 000 000.00	800 000.00	200 000.00
				Etat	170 199.57 €				
				Région (DRAC)	DETR	80 000.00			
				Département	(DRAC)	80 000.00			
				Anah					
			Fonds propres		10 199.57				
			TOTAL		170 199.57				

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement			
						2024	2025	2026	
POLE ECOLE (Op. 280)	1 905 870.05	0.00	0.00	5 870.05	44 129.95	105 870.05	850 000.00	800 000.00	100 000.00
				Etat	150 000 €				
				Région					
				Département					
				Anah					
			Fonds propres		150 000				
			TOTAL		150 000				

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement			
						2024	2025	2026	
ESPACE MOUTON (Op. 279)	761 567.60		0.00	4 920.00	20 000	36 647.60	600 000	100 000	
				Etat	56 647.60 €				
				Région					
				Département					
				Anah					
			Fonds propres		56 647.60				
			TOTAL		56 647.60				

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement			
						2024	2025	2026	2027
PLACE DE L'EGLISE (Op. 288)	1 620 000		0.00	0.00	0.00	20 000	100 000	500 000	1 000 000
					20 000 €				
				Etat					
				Région					
				Département					
			Anah						
			Fonds propres			20 000			
			TOTAL			20 000			

Opération	Montant de l'AP	Révision de l'exercice	Crédits de Paiement Antérieur	Crédits de Paiements Réalisés en 2023	Restes à réaliser sur 2024	Crédits de paiement			
						2024	2025	2026	2027
ILOT SUD (Op. 290)	2 220 000.00		0.00	0.00	0.00	20 000	300 000.00	500 000.00	400 000.00
					20 000.00 €				
				Etat					
				Région					
				Département					
			Anah						
			Fonds propres			20 000			
			TOTAL			20 000			

DEMANDE l'inscription dans les prochains documents budgétaires des crédits de paiement tels que détaillés ci-dessus.

DIT que les crédits de paiement sont fixés par le budget de l'exercice.

AUTORISE le Maire à effectuer les démarches nécessaires et à signer tous les documents afférents à la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré à MANE, le jour, mois et an que dessus.

Mairie de MANE, Alpes de Haute-Provence
 Maire de MANE, Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/19

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal
- en exercice
- qui ont pris part à la délibération

15
15
14

date de la convocation :
Date d'affichage :

05.04.2024
05.04.2024

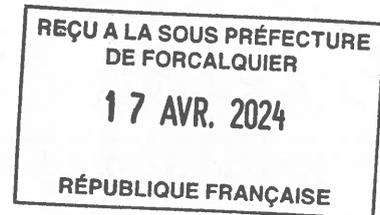
L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude
DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme
Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Budgets 2024
↳ Service Général



Le Conseil,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Vu les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Considérant la présentation du Budget Primitif 2024,

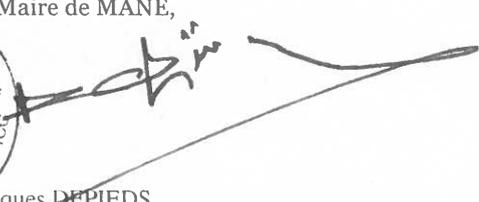
Après en avoir délibéré,

A la majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

ADOpte le budget 2024 du Service Général qui s'équilibre comme suit :

- ◆ Fonctionnement : 1 939 230.26 €
- ◆ Investissement : 1 998 111.44 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.



Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/20

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Budgets 2024
↳ Service «Eau et Assainissement»



Le Conseil,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Vu les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M49

Considérant la présentation du Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (8 POUR / 4 ABSTENTIONS / 2 CONTRE)

ADOpte le budget 2024 du Service «Eau et Assainissement» qui s'équilibre comme suit :

◆ Fonctionnement : 488 149.58 €
◆ Investissement : 1 321 086.73 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/21

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation :
Date d'affichage :

05.04.2024
05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : **Budgets 2024**
↳ Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial»

Le Conseil,

L'Exposé du Rapporteur entendu,

Vu les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Considérant la présentation du Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

A la Majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

ADOpte le budget 2024 du Service «Immeuble à Caractère Industriel et Commercial» qui s'équilibre comme suit :

◆ Fonctionnement : 38 879.72 €
◆ Investissement : 25 882.63 €

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

17 AVR. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/22

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024
Date d'affichage : 05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

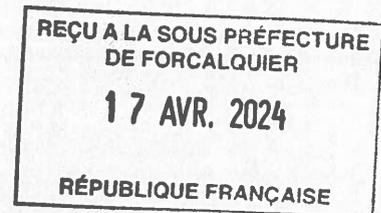
PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Budgets 2024
↳ Service «Lotissement de Saint Estève»

Le Conseil,



L'Exposé du Rapporteur entendu,

Vu les articles L2312-1, L-2312-3 et L 5214-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Considérant la présentation du Budget Primitif 2024,

Après en avoir délibéré,

A la majorité (8 POUR / 6 ABSTENTIONS)

ADOpte le budget 2024 du Service «Lotissement de Saint Estève» qui s'équilibre comme suit :

◆ Fonctionnement : 765 877.77 €
◆ Investissement : 765 867.77 €

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/23

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal 15
- en exercice 15
- qui ont pris part à la délibération 14

date de la convocation : 05.04.2024

Date d'affichage : 05.04.2024

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis
à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER,
Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Location propriété Châteauneuf
Convention de pâturage

REÇU A LA SOUS PRÉFECTURE
DE FORCALQUIER

17 AVR. 2024

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le locataire actuel de la propriété de Châteauneuf, qui a une contenance de 149 ha 18 a 71 ca, a
annoncé son départ à la retraite et a proposé à la Collectivité deux éleveurs d'ovins et caprins,

Après s'être concertés, ils soumettent aux élus la répartition suivante :

Alexandre TOUCHE :

Section	Numéro	Superficie	Nature
A	47	2.0980	Lande
A	55	0.9500	Lande
A	58	2.7500	Bois
A	59	2.1330	Lande
A	60	2.4900	Bois
A	61	2.4800	Lande
A	64	7.9940	Bois
A	68	0.1210	Bois
B	88	1.0520	Bois
B	249	44.2120	Lande
B	277	1.7254	Lande
B	280	0.6300	Terre
B	281	0.7450	Terre
B	282	9.9430	Lande
B	284	2.1460	Terre
B	326	3.0440	Lande
B	834	0.8320	Terre
TOTAL		85.3454	

OBJET : Location propriété Châteauneuf - Convention de pâturage
(DELIB. N° 2024/23 – SUITE)

Yolée GOLETTO :

Section	Numéro	Superficie	Nature
A	136	0.5690	Bois
A	142	0.7620	Bois
A	149	22.4520	Bois
A	150	6.1120	Bois
A	153	0.5000	Lande
A	154	0.6950	Bois
A	155	0.4970	Bois
A	158	1.7820	Bois
A	169	1.9020	Bois
A	171	0.8200	Bois
A	174	0.5660	Bois
A	175	0.0870	Bois
A	184	0.5260	Bois
A	185	0.1920	Bois
B	103	0.7190	Bois
B	109	1.3602	Bois
B	110	4.9180	Lande
B	111	11.1800	Bois
B	112	0.4915	Lande
B	254	1.8440	Terre
B	255	0.0960	Bois
B	273	0.5800	Lande
B	274	1.0020	Terre
B	283	0.5100	Lande
B	285	0.2920	Terre
B	293	0.3870	Lande
TOTAL		63.8417	

Il est rappelé que le prix actuel de la location est de 600€ par an pour la totalité. Monsieur Le Maire propose de maintenir ce montant et de calculer le loyer au prorata de la surface louée

Le Conseil,

L'exposé du rapporteur entendu,
Après débat,

A l'unanimité,

EST FAVORABLE pour le calcul au prorata de la surface allouée,

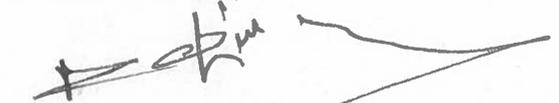
DIT que la location de la propriété de Châteauneuf sera effective à compter du 1^{er} Mai 2024,

AUTORISE Monsieur Le Maire à signer la convention de pâturage à intervenir avec Madame Yolée GOLETTO et Monsieur Alexandre TOUCHE,

FIXE le loyer annuel à : 343 € pour Alexandre TOUCHE
257 € pour Yolée GOLETTO

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/24

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

date de la convocation :

05.04.2024

- en exercice

15

Date d'affichage :

05.04.2024

- qui ont pris part à la délibération

14

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis
à la Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER,
Mme Michèle RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETAIRE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Ajout d'une question à l'ordre du jour
Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026

Considérant que la question s'inscrit dans les dispositions financières que doit examiner le
Conseil Municipal,

Monsieur Le Maire expose qu'il est proposé au Conseil Municipal de décider de l'ajout d'une
question à l'ordre du jour de cette séance.

Il s'agit de la signature du Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024 - 2026 qui
doit intervenir entre le Département 04 et la CC Haute-Provence Pays de Banon.

La Commune de MANE est inscrite dans ce Contrat pour deux opérations :

- 1- Ilot de la Bourgade (4 logements sociaux) avec une intervention départementale de 48 000€
- 2- Aménagement d'une maison de santé avec une intervention départementale de 51 000€

Le Conseil,

L'exposé du rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'ajouter une question à l'ordre du jour de cette séance



Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.



Maire de MANE,

Jacques DEPIEDS.

Délibérations du Conseil Municipal

n° 2024/25

Séance ordinaire du 12 Avril 2024

Nombre de membres

- afférents au Conseil Municipal

15

date de la convocation :

05.04.2024

- en exercice

15

Date d'affichage :

05.04.2024

- qui ont pris part à la délibération

14

L'an deux mille vingt-quatre, le douze Avril à dix-huit heures,
les Membres du Conseil Municipal de MANE, dûment convoqués par son Maire, se sont réunis à la
Mairie de MANE, sous la Présidence de Monsieur Jacques DEPIEDS, Maire.

PRESENTS : M. Jacques DEPIEDS, M. Gérald BACHASSON, M. Jean-Luc CALMET, Mme Marie-Claude DAUPHIN,
M. Olivier DEPIEDS, M. Alain FIORI, M. Luc GRECO, Mme Marie-Louise MEYER, Mme Michèle
RIEMANN, Mme Patricia SAINTE-ROSE,

ABSENTS : M. Pierre BRUN (Procuration à M. Alain FIORI)
M. Régis PAULIN (Procuration à M. Gérald BACHASSON)
Mme Catherine SEILER (Procuration à Mme Marie-Claude DAUPHIN)
Mme Myriam VIGNEAUX (Procuration à Olivier DEPIEDS)
Mme Anne-Marie DE SIKE

SECRETARE : Mme Michèle RIEMANN

OBJET : Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024-2026



Vu la délibération n°2024/24 du 12 Avril 2024 par laquelle les élus, à l'unanimité, ont décidé d'ajouter cette question à l'ordre du jour de cette séance,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° D-V-TE-1 du 19 mars 2018, approuvant le principe d'une contractualisation afin de partager une stratégie de développement avec les territoires,

Vu la délibération du Département des Alpes de Haute-Provence, n° V-SCC-1 du 22 Juin 2023, par laquelle le Département des Alpes de Haute-Provence affirme son ambition de poursuivre ses efforts, au titre de sa compétence à chef de file ainsi que celles partagées et volontaristes, en mettant en œuvre de nouveaux contrats pour la période 2024-2026,

Vu le contrat du territoire de la Communauté de Communes Haute-Provence Pays de Banon ci-annexé qui s'articule autour de deux axes stratégiques et sept domaines d'intervention,

Considérant la démarche engagée par le Département pour la période 2024 – 2026, l'ensemble des travaux conduits à l'échelle des territoires d'EPCI et le contrat portant sur le territoire qui définit l'engagement des partenaires ainsi que les modalités d'exécution pour le volet territorial,

Le Conseil,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE d'adhérer au Contrat Départemental de Solidarité Territoriale 2024 – 2026 du territoire de Haute-Provence Pays de Banon,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ce contrat ainsi que tout document y afférant.

Ainsi fait et délibéré à MANE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire de MANE,



Jacques DEPIEDS.